

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/034/2008 – ÉFAI

6 février 2008

Action complémentaire sur l'AU 233/05 (MDE 13/051/2005, 9 septembre 2005) et ses mises à jour (MDE 13/065/2005, 2 novembre 2005 ; MDE 13/033/2006, 31 mars 2006 et MDE 13/072/2006, 23 juin 2006) – Craintes de torture et de mauvais traitements / Détention au secret / Peine de mort et Nouveau sujet de préoccupation : Exécution imminente

IRAN	Mohsen Bawi (h), 34 ans]	
	Imad Bawi (h), étudiant en droit, 32 ans]	frères
	Hani Bawi (h), étudiant, 23 ans]	
	Moslem Bawi (h), étudiant, 20 ans]	
	Asad Bawi (h), leur cousin, 35 ans		
	Mansour Tayouri (h)] autres membres de la
	Hassan Boughedar (ou Bou Azar, ou encore Bozar) (h)] famille Bawi
	Lefteh Sarkhi (h), étudiant		

Une personne exécutée : Zamel Bawi (h), 30 ans

Zamel Bawi, membre de la minorité arabe d'Iran, a été exécuté le 29 janvier à 4 heures du matin à la prison de Karoun, dans la province du Khuzestan. Le 28 janvier, veille de son exécution, Zamel Bawi a été autorisé à voir sa famille. Ni lui ni ses proches ni son avocat n'avaient été informés de l'imminence de son exécution, bien que la loi iranienne fasse obligation aux autorités de prévenir l'avocat d'un condamné à mort au moins quarante-huit heures avant l'application de sa peine.

Zamel Bawi, homme d'affaires et propriétaire d'un magasin, avait été arrêté par les forces de sécurité le 11 août 2005, avec quatre de ses frères et un cousin. Il avait été condamné à la peine capitale à la fin du mois d'octobre 2005. Le 10 juin 2006, la 3^e chambre du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz, dans la province du Khuzestan, avait confirmé les peines capitales prononcées contre Zamel Bawi et neuf autres hommes, dont Jaafar Sawari, Risan Sawari et Abdulredha Nawaseri, exécutés en 2007 (voir l'AU 57/06, MDE 13/023/2006, 10 mars 2006 et suivantes). Les dix hommes avaient été accusés de *mohareb* (hostilité envers Dieu), infraction passible de la peine capitale. Ils étaient également poursuivis pour « *déstabilisation de l'État* », « *tentative de renversement du gouvernement* », « *possession d'explosifs de confection artisanale* », « *sabotage d'installations pétrolières* » et attentats à la bombe contre la ville d'Ahvaz entre juin et octobre 2005. Zamel Bawi a aussi été reconnu coupable d'avoir dissimulé sept bombes de fabrication artisanale.

Les autres hommes purgent des peines de dix à vingt-cinq ans d'emprisonnement en exil intérieur. Amnesty International pense que Mohsen Bawi est détenu à la prison de Konarak, près de Chabahar, dans le Sistan-e Baloutchistan et Imad Bawi à la prison de Tabas, dans le Khorassan. Selon certaines sources, les deux hommes ont été placés en cellule d'isolement après avoir appris l'exécution de leur frère.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Une grande partie de la communauté arabe d'Iran habite dans la province du Khuzestan, une région frontalière de l'Irak importante sur le plan stratégique, en raison des nombreuses réserves de pétrole qui s'y trouvent. La population arabe estime qu'elle n'a pas bénéficié des revenus pétroliers dans la même proportion que la population persane. Depuis toujours, elle est marginalisée et fait l'objet de discriminations. Le mois d'avril 2005 a été marqué par de grandes manifestations déclenchées par des rumeurs selon lesquelles le gouvernement envisageait de disperser ses membres dans le pays ou de les contraindre à renoncer à leur identité arabe. À la suite d'attentats à l'explosif qui ont fait au moins 14 morts en juin et en octobre 2005 dans la ville d'Ahvaz, et d'explosions en septembre et en octobre 2005 sur des sites d'installations pétrolières, les violences se sont encore intensifiées et des centaines de personnes auraient été appréhendées. Des actes de torture ont été signalés. D'autres attentats à l'explosif, qui ont fait au moins six morts, ont eu lieu le 24 janvier 2006. Ils ont été suivis d'une nouvelle vague d'arrestations. Au moins

17 hommes ont déjà été exécutés pour leur participation présumée aux attentats. Il reste à déterminer si un autre homme a été exécuté ou est mort en détention.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français, en langue farsi, en arabe ou dans votre propre langue) :

- dites qu'Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais qu'elle est fermement opposée à la peine capitale, qui constitue le pire châtiment cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie ;
- dites que vous déplorez l'exécution de Zamel Bawi ;
- demandez pourquoi l'avocat de Zamel Bawi n'a pas été informé au moins quarante-huit heures avant son exécution, comme le prévoit la loi iranienne ;
- efforcez-vous d'obtenir des informations détaillées concernant les procès de Zamel Bawi, ses frères Mohsen, Imad, Hani et Moslem, ainsi que leur cousin Asad Bawi, leurs autres parents Mansour Tayouri et Hassan Boughedar, et Lefteh Sarkhi ; demandez notamment des précisions sur les charges retenues contre eux, les éléments de preuve à charge et les procédures d'appel qu'ils ont pu engager ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles à certains moments de leur procès, voire pendant toutes les audiences, ils n'ont pas pu bénéficier des services d'un avocat, et dites que si tel est le cas, leur procédure n'a pas été conforme aux normes internationales d'équité telles qu'elles sont énoncées dans l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie ;
- cherchez à obtenir l'assurance que les personnes restant emprisonnées ne seront ni torturées, ni maltraitées en détention.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

The Office of the Supreme Leader, Islamic Republic Street - Shahid Keshvar Doust Street

Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : info@leader.ir

Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh / Office of the Head of the Judiciary

Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : info@dadgostary-tehran.ir (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « FAO Ayatollah Shahroudi »)

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur,

Ministre du Renseignement :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie

Ministry of Intelligence, Second Negarestan Street, Pasdaran Avenue, Téhéran, République islamique d'Iran

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Tehran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : dr-ahmadinejad@president.ir

ou *via* son site Internet : www.president.ir/email

Président du Majlis-e Shoura-e Islami (Assemblée consultative islamique) :

His Excellency Gholamali Haddad Adel

Majles-e Shoura-ye Eslami, Baharestan Square, Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : +98 21 3355 6408

Courriers électroniques : hadadadel@majlis.ir (Veuillez demander que votre message soit soumis à l'attention de la Komisyon-e Asl-e Navad [Commission de l'article 90])

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 19 MARS 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.